

22-07-13 Finances – Tarifs

Ecole du Sport – Présentation du projet – Tarifs année 2022-2023

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et des sports, la commune met en place dès la rentrée 2022-2023 l'Ecole du Sport.

PRÉSENTATION DU PROJET DE L'ÉCOLE DU SPORT

Chacun sait combien une activité sportive est bénéfique pour l'équilibre de l'enfant, pour son développement et pour sa construction personnelle.

Le sport contribue au bien-être de l'enfant. Grâce au sport, il découvre de nouveaux horizons en dehors de la vie scolaire, de nouvelles règles de jeu mais aussi la vie en collectivité. L'apprentissage du respect de soi et des autres est très présent dans la pratique sportive, qu'elle soit collective ou individuelle.

Mais **le choix du sport reste souvent un « casse-tête »** pour les parents et les enfants. En effet, les enfants ne savent pas vers quelle discipline s'orienter. Le choix de l'activité adaptée aux goûts et attentes de l'enfant s'avère souvent compliqué et de nombreux enfants souhaitent pratiquer plusieurs sports avant de trouver celui qui leur convient.

La commune de Saint-Priest en Jarez a décidé de mettre en place à compter de la rentrée septembre 2022, en partenariat avec les associations sportives de la commune, une Ecole du Sport afin de faire découvrir la pratique sportive aux enfants avant qu'ils ne s'orientent, ensuite, vers une discipline qui leur correspond.

LES OBJECTIFS

- Faire découvrir aux enfants, un maximum d'activités sportives, pour qu'ils puissent choisir plus facilement un sport par la suite.
- Leur donner le goût et l'envie de continuer à faire du sport, en prenant plaisir à la pratique.
- Les sensibiliser aux notions qui régissent le bon fonctionnement d'un groupe.
- Développer leurs capacités motrices.

L'enfant pratiquera de nombreuses activités sportives.

Notons aussi que **nous ne sommes pas dans une logique d'entraînement, mais de découverte et d'initiation**. Nos séances sont souvent construites sous la forme de **situations jouées**, pour que les enfants **prennent plaisir** à participer dans une ambiance entraînante.

LE FONCTIONNEMENT

- Le déroulement des activités

L'enfant pratiquera généralement **une activité sportive différente** à chaque cycle.

Des activités sportives variées seront proposées :

- un sport avec matériel (ex : le tennis)
- un sport individuel (ex : le judo)
- un sport collectif (ex. le basket)

Les programmes seront modulés en fonction des tranches d'âge. **Deux groupes de 12 enfants maximum** seront donc constitués.

➤ Les horaires

L'Ecole du Sport se déroulera de 9 h 30 à 11 h 45. L'accueil se déroulera sur le lieu de l'activité à 9 h 30.

➤ Les lieux

Gymnase Cottier – rue Claudius Cottier
Espace Loisirs de la Bargette – rue Simone de Beauvoir
Tennis Club – 14 bis rue Léo Lagrange

➤ Inscriptions

Pour participer à l'Ecole du Sport, l'inscription est obligatoire à l'année.

TARIFS POUR L'ÉCOLE DU SPORT

La participation des familles sera donc la suivante :

- 120 € par an pour les habitants de la commune de Saint-Priest en Jarez
- 150 € par an pour les extérieurs à la commune, en fonction des places disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les tarifs de l'Ecole du Sport pour l'année 2022 – 2023 à appliquer à compter du 5 juillet 2022,
- dit que la recette sera inscrite au budget.

**Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 5 juillet 2022**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 4 juillet 2022

22-07-13 Finances – Tarifs

Ecole du Sport – Présentation du projet – Tarifs année 2022-2023

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 20 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - SAHUC Jean-François - COSSEY Michel - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - SCHERRER Marie-Jeanne - BARBE Sylvie - JOLY Florence - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. SERVANT
M. SAHUC à Mme BAUDRY
M. COSSEY à M. DI PAOLO
Mme SCHERRER à M. BRUNEAU
Mme BARBE à Mme GEUSENS

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :